

 <b>ACADÉMIE DE STRASBOURG</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<h1>Procédure</h1> <h2>Réagir à des accusations</h2>	DSDEN68_PREV_PROC_001
		Version : V1.0
		MAJ le 22/05/2024
		Page 1/4

### Validation :

	Fonction	Nom	Date
Chargée de rédaction	Conseillère départementale de prévention	Marilyne BUESSLER	22/04/2024
Approbation	Secrétaire général	Armelle KHEDER	22/04/2024
Approbation	IA-DASEN Adjoint	Vincent MICHELAT	22/04/2024
Approbation	IA-DAASEN	Stéphane JACH	22/04/2024
Approbation	IA-DASEN	Nicolas FELD GROOTEN	22/04/2024

### Diffusion :

Inspectrices et Inspecteurs de circonscriptions du Haut-Rhin

Cheffes/ Chefs d'établissements du Haut-Rhin

Directrices/ Directeurs du Haut-Rhin

Personnels enseignants et non enseignants

### Evolutions :

Date	Rédacteur	Version	Nature de la modification
22/05/2024	K Laignel	V1	modification

### Documents de référence :

- Procédure « la protection fonctionnelle » - [DSDEN\\_PREV\\_PROC\\_003](#)
- Fiche reflexes « [Effectuer un signalement dans le registre Santé Sécurité au Travail dématérialisé](#) »
- Plateforme de prise de RDV [ProxiRH](#)
- Plaquette [service social des personnels](#)
- Plaquette [médecine de prévention](#)
- Dossier CAC\_DPAAE4 « [Constitution des dossiers d'accident de service, d'accident de trajet ou de maladie professionnelle 2022\\_11\\_21](#) »
- Loi du 29 juillet 1981 sur la liberté de la presse (art. 29/32/33)
- Code pénal (art R621-1/ R621-2/ R625-8/ R625-8-1)
- [Guide d'accompagnement des personnels de l'éducation nationale visés par un dépôt de plainte.](#)  
(Site <https://www.education.gouv.fr/media/14129/>)

## 1. Objet

Ce protocole a vocation à guider le supérieur hiérarchique, l'agent et ses collègues malgré la sidération ou le contre coup qui peuvent s'installer, en cas d'accusations portées à l'encontre d'un agent de l'éducation nationale par un autre agent de l'institution ou par un usager.

La présomption d'innocence est essentielle dans ces situations : c'est la première forme de soutien.

## 2. Domaine d'application

Etablissements scolaires publics du Haut-Rhin et services de la DSDEN.

### 3. Moyens utilisés

Fait établissement

### 4. But

- Accompagner les personnels,
- Guider les actions de prise en charge par la ligne hiérarchique,
- Recenser les différents services partenaires qui peuvent accompagner les personnels dans les démarches.

### 5. Acteurs et responsables

Direction de la DSDEN 68

Inspectrices et Inspecteurs de circonscriptions du Haut-Rhin

Cheffes/ Chefs d'établissements du Haut-Rhin

Directrices/ Directeurs du Haut-Rhin

Personnels enseignants et non enseignants

Mission prévention

### 6. Méthodologie

#### 6.1. Réactions immédiates :

#### Prérequis :

- L'agent en proie à des accusations est atteint, souvent sidéré, donc en danger. L'accompagnement doit être basé sur l'empathie. L'agent doit bénéficier auprès du supérieur d'une présomption d'innocence.
- Il ne s'agit pas d'accabler un agent mis en accusation, même si une faute est avérée, le risque étant un fort sentiment de culpabilité, qui pourrait mettre l'agent concerné en danger.

#### IEN, chef de service ou chef d'établissement :

- En établissement scolaire, la directrice/ le directeur, la cheffe/ le chef rédige un fait établissement. Il/Elle tient informé l'agent de sa rédaction et des actions mises en place.
- Le supérieur hiérarchique rencontre l'agent accusé, accompagné s'il le souhaite d'un tiers, pour assurer un espace d'écoute.

Il serait préférable que cet entretien se tienne le plus rapidement possible.

- Un rapport sera rédigé pour transmission auprès des services académiques.
- Un entretien contradictoire doit pouvoir être organisé auprès de la partie accusatrice, qu'il s'agisse d'un agent ou d'un usager.
- Lors des échanges avec la partie accusatrice, le supérieur hiérarchique veillera à lui indiquer les risques encourus en cas de propos calomnieux ou mensongers.
- Indiquer à l'agent de porter plainte s'il le souhaite.
- Proposer à l'agent, le cas échéant, [la protection fonctionnelle](#). Se référer à la procédure [DSDEN\\_PREV\\_PROC\\_003](#)
- Proposer un soutien psychologique (MGEN réseau PAS : 0805 500 005)

 <p><b>ACADÉMIE DE STRASBOURG</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<h1>Procédure</h1> <h2>Réagir à des accusations</h2>	DSDEN68_PREV_PROC_001
		Version : V1.0
		MAJ le 22/05/2024
		Page 3/4

Personne mise en cause :

- Effectuer un dépôt de plainte.
- Collecter, si c'est possible, des témoignages de collègues ou d'autres personnes, mais éviter de le faire auprès des élèves car on pourrait le reprocher.
- Ne pas rester seul, échanger avec ses collègues.
- Prendre contact avec l'organisme qui lui assure sa protection juridique professionnelle (ASL et/ou son assureur).
- L'agent peut s'il le souhaite faire appel à des représentants du personnel qui lui assureront un conseil et un accompagnement.
- Demander la [protection fonctionnelle](#). Se référer à la procédure [DSDEN\\_PREV\\_PROC\\_003](#)

**Si diffamations, si propos sur les réseaux sociaux, sur internet, mbn, ENT...**

La diffamation consiste à affirmer un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne.

→ IEN, chef de service ou chef d'établissement devra également :

- Envoyer un message de soutien à l'agent mis en cause.
- Envoyer un message général sur le rappel des infractions et sanctions encourues lorsque l'injure ou la diffamation est adressée à l'encontre d'une personne du service public.
- Si auteurs des faits connus : Envoyer message à/aux auteur(s) des faits avec rappel des règles face à l'institution.
- Apporter son aide à l'agent pour demander le retrait du contenu diffamatoire sur internet, réseaux sociaux...

→ Personne mise en cause devra également :

- Demander le retrait d'un contenu diffamatoire sur internet, réseaux sociaux... : s'adresser à l'auteur du contenu, l'hébergeur et enfin la justice.  
Consulter le site service-public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079>
- Signaler les contenus si vous possédez un compte sur le réseau social en question.

**6.2. Actions différées :**

- Si cet évènement a des conséquences sur la santé et les conditions de travail, envisager de [remplir une fiche RSST](#)
- Solliciter la [RH de proximité](#)

# Procédure Réagir à des accusations

